

## Relevé de Décisions

14/04/2017

### Vote du Budget Primitif 2017

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2017 tel qu'il a été élaboré par la commission des finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le Budget Primitif 2017, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes à 368.184,92€ pour la section de fonctionnement et à 341.017,14€ pour la section d'investissement.

### Taux d'imposition 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité des membres présents, de ne pas augmenter les taux 2016 de la taxe d'habitation, du foncier bâti et du foncier non bâti pour l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation : 8,15%
- Foncier bâti : 10,16%
- Foncier non bâti : 78,90%.

### Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) –modification

Monsieur le Maire indique que les documents fournis à l'appui de la délibération 2017-18 du 10 Mars 2017 traitant du même objet étant erronés, il y a lieu de retirer cette délibération avant de délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal décide de retirer la délibération 2017-18.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées au sein de la communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour, lors de la séance du 20 Février 2017.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'installation de la commission, l'harmonisation du régime fiscal, et le calcul des attributions de compensation : part fiscale et part liées aux compétences (Assainissement collectif, Equipements sportifs, Incendie Secours, Voirie).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, émet un avis favorable au rapport de la CLECT de la communauté de communes du Pays de Lubersac Pompadour